

# Solution Belgique

La complémentaire santé  
des **personnes handicapées**  
hébergées en Belgique



# Solution Belgique

Les personnes **résidant en foyer d'hébergement en Belgique** et dépendant du régime social français **doivent-elles avoir une mutuelle ?**

Oui, car elles ne peuvent pas bénéficier du système de protection sociale belge. Elles sont couvertes par le régime obligatoire français et peuvent souscrire une complémentaire santé en France.

Depuis sa création, Intégrance a pour mission de protéger, assister et préserver la santé de ceux qui se trouvent en situation de fragilité. Elle propose ainsi Solution'Belgique, une garantie santé qui répond aux besoins particuliers des personnes protégées et qui tient compte des tarifs des soins en Belgique.

## Exemples de tarifs 2023<sup>1</sup>

Pour une personne de...	Tarifs
25 à 29 ans	<b>56,08€</b>
45 à 49 ans	<b>89,85€</b>
65 à 69 ans	<b>116,90€</b>

<sup>1</sup> Ces tarifs s'entendent toutes taxes comprises. Les adhérents sont assujettis au paiement de la taxe de solidarité additionnelle (TSA) fixée à 20,27% des cotisations complémentaire santé (taux en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023). Cette taxe est collectée par la Mutuelle en même temps que les cotisations du contrat. Ces cotisations comprennent, en inclusion, 0,55€ par chef de famille au titre de la garantie Intégrance Assistance.

## Exemples de prestations spécifiques



### Consultations médicales

70% de la BRSS<sup>2</sup> + 22,60€/acte pour les généralistes, 25,40€/acte pour les spécialistes et 32,60€/acte pour les neuropsychiatres.



### Pharmacie

Tout type de médicament, y compris les médicaments sur ordonnance non remboursés par la Sécurité sociale dans la limite de 150€/an.



### Pédicures, podologues

25€/séance, 6 fois/an.



### Appareillages et aides techniques

Forfait fauteuils roulants (achat, réparation, adjonction) - 1 500€/3 ans.

Forfait petits appareillages et aides techniques (coussins anti-escarres, bas de contention, bandages etc.) - 350€/an.

<sup>2</sup> BRSS : Base de Remboursement de la Sécurité Sociale.



### Frais de transport non remboursés

Forfait 300€/an.



### Orthophonistes

Non remboursés par la Sécurité sociale :  
20€/séance, 5 fois/an.



### Hospitalisation

Forfait journalier hospitalier : prise en charge jusqu'à 50€ le 1<sup>er</sup> jour, puis 20€/jour en illimité.

Forfait patient urgences : prise en charge à 100% par Intégrance. Uniquement en France.



### Dentaire

Extractions dentaires non prises en charge par la Sécurité sociale : 18,40€/dent (max 3/an).



### Aides auditives

700€/appareil (max 2 appareils tous les 4 ans), forfait 60€/an pour les piles.

# Les services inclus dans votre garantie

## Intégrance Assistance pour vous accompagner à tout moment



- Écoute et conseil : des spécialistes sont à votre écoute pour vous orienter sur les sujets de la vie quotidienne.
- Téléconsultation : des médecins généralistes et spécialistes vous conseillent, diagnostiquent et envoient des ordonnances à distance si nécessaire, sans avance de frais (en cas d'impossibilité de vous rendre chez votre médecin traitant).
- Assistance santé : des services d'aide à la personne sont déclenchés dans les situations difficiles (hospitalisation dès ambulatoire, oncologie, handicap, assurés aidants, accompagnement juridique).
- 2<sup>ème</sup> avis médical : des médecins reconnus pour leur expertise posent un 2<sup>ème</sup> avis en cas de maladie grave ou de décision médicale importante.



## Espace personnel en ligne pour les adhérents

- Visualiser les informations liées à la garantie
- Consulter les remboursements
- Demander la modification des données personnelles.



## BON À SAVOIR

Grâce à la Loi relative au droit de résiliation sans frais de contrats de complémentaire santé (Loi n° 2019-733 du 14 juillet 2019), le contrat actuel peut être résilié à tout moment dès lors que ce dernier a été souscrit il y a plus d'un an. Et ce, en toute simplicité : nous nous occupons des démarches à effectuer vis-à-vis de l'organisme assureur actuel.



Restons en contact

[www.integrance.fr](http://www.integrance.fr)

0 800 103 014

Service & appel  
gratuits

Intégrance - Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au Répertoire SIRENE sous le n° 340 359 900. Siège social : 51, rue Paul Meurice - CS 51111 75970 Paris Cedex 20. Toutes marques déposées. Photos © : Fotolia - Pic&Pick - Shutterstock. PLABEL-04/23. Concept. S.Mkg / AgenceBolivie.fr - Imprimeur : GRAPH by Le Reverend - Boulevard de l'Expension - 61200 Argentan. Ce document contient des informations à caractère publicitaire - Document non contractuel.